



Groupe de Travail du CNAS 22 Juin 2016



# Restauration : la diète nous guette ?!

Ce groupe de travail du 22 juin 2016 à la demande des fédérations, était consacré à la restauration administrative (hors AGRAF).

Dans une déclaration liminaire commune, **Solidaires Finances** et la CGT ont revendiqué :

- ▶ une restauration collective pour tous, de qualité, privilégiant les produits locaux ou issus de l'agriculture biologique ;
- ▶ l'accès des retraités aux restaurants administratifs et inter-administratifs avec le bénéfice de la subvention interministérielle ;
- ▶ l'intégration de critères sociaux et environnementaux pour le choix du prestataire du titre restaurant ;
- ▶ une TVA à taux zéro pour la restauration collective ;
- ▶ des restaurants AGRAF partout avec une tarification AGRAF ;
- ▶ la prise en compte, pour chaque agent, des horaires variables et le temps nécessaire pour la prise du déjeuner ;
- ▶ une revalorisation du titre restaurant à son maximum légal (10,72€) avec participation de l'employeur portée à 60% ;

Par ailleurs, les deux organisations ont rappelé leur opposition et celle des agents à la loi travail et ont invité les agents à participer aux actions du 23 juin et des jours suivants.

Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- ▶ le dispositif de restauration aux MEF ;
- ▶ la restauration collective ;
- ▶ les restaurants financiers ;
- ▶ le titre restaurant et les coins repas.

En préalable, Marc ESTOURNET, sous-directeur des politiques sociales, a rappelé que le taux d'accès à la restauration collective est un des indicateurs de performance de l'action sociale avec pour objectif un taux de 75 %.

Pour 2015, ce taux est de 77%.

Il a tenu à préciser que 33% des agents parmi les 77% utilisent effectivement la restauration collective.

Ces données sont issues de l'observatoire de la restauration.

Il ajoute que le maillage départemental influence la restauration collective.

**Les solutions de restauration proposées aux agents sont les suivantes :**

- ▶ 30 restaurants AGRAF sur Paris et la périphérie
- ▶ 259 restaurants financiers
- ▶ 22 vedettes des douanes
- ▶ 76 restaurants inter-administratifs (RIA)
- ▶ 524 restaurants conventionnés



**Solidaires Finances** a fait observer qu'en définitive seulement 1 agent sur 4 bénéficie effectivement de la restauration collective et que ce chiffre doit être amélioré.

Pour **Solidaires Finances**, cette désaffectation de la restauration collective a plusieurs causes :

- ▶ les prix pratiqués, bien souvent trop élevés ;
- ▶ la qualité de la prestation avec un rapport qualité / prix défavorable ;
- ▶ des lieux de restauration parfois trop éloignés ;
- ▶ la concurrence des sandwicheries et de la restauration rapide.

**Solidaires Finances** a demandé une intervention du secrétariat général sur chacun de ces facteurs afin de permettre aux agents de se restaurer dans de bonnes conditions. Nous avons fait observer que la proximité, les tarifs peu élevés et la qualité sont les trois facteurs déterminants à la fréquentation de la restauration collective.

**Solidaires Finances** a questionné le représentant de la DGFIP S. COURTIN sur les intentions de cette direction de vouloir fermer toutes les structures de restauration servant moins de 50 repas par jour.

Elle a souhaité connaître le plan de fermeture .

La DGFIP a « juré » qu'un tel plan n'était pas à l'ordre du jour. Mais elle a confirmé qu'à l'automne 2015 elle avait procédé à un point de situation sur la restauration collective avec pour objectif d'essayer de trouver des solutions pour accompagner les structures ayant moins de 50 rations / jour, et de préciser qu'une étude sur l'analyse de l'efficacité de la prestation est en cours avec le secrétariat général. Et bien évidemment, la DGFIP n'a pas pour objectif la fermeture des restaurants !!

Pourtant, **Solidaires Finances** constate et dénonce qu'au CDAS qui s'est tenu le 20 juin en Vendée, le DDFIP, président du CDAS a annoncé la fermeture imminente de deux restaurants administratifs aux HERBIERS et à CHALLANS pour des raisons budgétaires, et ce, sans le moindre préavis et sans dialogue social. **Solidaires Finances** exige donc des explications à S. COURTIN, qui semble ignorer ce fait et souhaite qu'il intervienne auprès du directeur de la Vendée. En réponse, il réaffirme qu'il n'y a pas de directive officielle sur les fermetures et estime pour sa part que le directeur n'a pas eu le bon comportement.

**Chacun appréciera !**

## Les petites structures de restauration

**Solidaires Finances** a fait valoir l'utilité indéniable de ces structures, même, si elles n'accueillent que peu d'agents, particulièrement en zone rurale.

Par ailleurs, ces structures signent des conventions avec d'autres services publics et jouent en ce sens un rôle essentiel pour les agents concernés.

**Solidaires Finances** souligne les difficultés rencontrées par les gestionnaires de ces associations (président(e), trésorier(e), etc.) tous bénévoles, qui ne reçoivent pas la formation nécessaire alors que celle-ci est prévue, et qui ne bénéficient toujours pas de décharges de service pourtant inscrites dans la circulaire de 2015 sur la restauration.

Malgré les difficultés pour trouver des bénévoles gestionnaires, **Solidaires Finances** indique qu'obliger des chefs de service ou toute autre personne à gérer des cantines n'est pas une bonne solution. Cela ne fonctionne pas en général.

Enfin, S. COURTIN fait état d'une moyenne de 5 fermetures de restaurants par an or, d'après les documents fournis à l'appui de ce GT, ce sont 58 fermetures de restaurants administratifs qui ont eu lieu depuis 2012 (de 317 structures en 2012, il n'en reste plus que 259 au 31/12/2015) soit près de 30 par an !!

Pour **Solidaires Finances**, ces chiffres parlent d'eux mêmes et la politique de suppressions des petites structures est bel et bien en marche, au mépris de l'intérêt des agents et de leurs conditions de vie au travail.

**Solidaires Finances** demande que les directions locales laissent simplement du temps aux président(e)s pour assurer la gestion et que cette fonction soit reconnue.

Par ailleurs, il faut permettre aux gestionnaires d'effectuer les stages sur la restauration et leur diffuser la circulaire « restauration ».

Enfin, s'agissant des agents BERKANI partant à la retraite ou ayant réussi un concours, la question de leur remplacement est posée et la DGFIP n'est pas disposée à les remplacer.

**Alors que doit-on en conclure pour les petites structures ?**

Le secrétariat général (SG) avait indiqué que la restauration était devenue la priorité des délégué(e)s.

Ils doivent théoriquement aider chaque association à rédiger son appel d'offre, donner des conseils en matière de gestion....

La réalité est loin de rejoindre la théorie, les délégué(e)s étant plus souvent invité(e)s par l'administration à rechercher des conventionnements « coûte que coûte » afin de fermer des structures plutôt que de les pérenniser.

**Solidaires Finances** a demandé qu'une enquête restauration très poussée et exhaustive, à l'image de celle qui a été effectuée par la délégation du Nord - et qui doit servir de modèle -, soit réalisée.

Cela permettrait d'avoir un état des lieux des tarifs pratiqués sur l'ensemble du territoire, de connaître de façon précise les motifs de désaffectation des restaurants administratifs ou inter-administratifs, les habitudes alimentaires des agents, leurs souhaits, etc.

Pour **Solidaires Finances**, une telle enquête est indispensable au bon fonctionnement de la restauration.

Pour **Solidaires Finances**, il est de la responsabilité de l'employeur de trouver les meilleures solutions de restauration pour ses agents et de faire en sorte de conserver toutes les structures de restauration existantes.

Par ailleurs, **Solidaires Finances** souhaite que les questions de restauration soit systématiquement abordées dans les CDAS.



## La restauration collective

La restauration collective représente un coût de 38 millions d'€ par an pour 8,5 millions de repas servis.

L'**ACRAF** sert 2 millions de repas, pour une subvention des Ministères de 9,6 M€ tandis que les 259 restaurants financiers servent 3,3 millions de repas pour une subvention globale (SG + directions) de 11,5 M€.

**Solidaires Finances** fait remarquer qu'un repas pris à l'**ACRAF** est subventionné en moyenne à 4,82€.

Un repas pris dans un restaurant financier autre qu'**ACRAF** est subventionné à hauteur de 3,52 € soit une différence de 1,30 €.

**Solidaires Finances** exige que la subvention des restaurants financiers soit portée au même niveau que celle d'**ACRAF**.

**Ceci permettrait une meilleure qualité des repas de nature à satisfaire davantage d'agents.**

En 2015, 244 restaurants financiers étaient implantés à la DGFIP, 12 dans les autres directions, 30 à l'**ACRAF**, et 22 vedettes des douanes.

- ▶ 90 restaurants servent moins de 20 repas par jour ;
- ▶ 72 en servent entre 20 et 50 ;
- ▶ 49 restaurants servent plus de 100 repas par jour ;
- ▶ 11 servent plus de 300 repas/jour.

Toutes ces structures bénéficient de la subvention interministérielle repas de 1,22€ pour les agents ayant un indice inférieur à 466 versée par le SG.

Le SG paie également l'Aide aux Petites Structures de Restauration Collective (APSRC).

Il finance aussi le renouvellement des gros matériels de cuisine et des opérations de rénovation.

De leur côté les directions mettent à disposition les locaux, financent les dépenses de fonctionnement telles que les fluides, l'entretien des locaux, le personnel de restauration ainsi que certaines opérations de rénovation.

La DGFIP indique que la circulaire sur la restauration diffusée en octobre 2015 doit être davantage regardée comme un guide à l'attention des président(e)s d'associations et des délégué(e)s et qu'elle est évolutive.

Elle comporte tout ce qui concerne le fonctionnement des associations, l'organisation, la réglementation, les assurances... et également des contrats types de prestations de restauration.

M. ESTOURNET précise que ces nouveaux contrats prennent en compte l'approvisionnement local.

S'agissant des agents Berkani qui ne peuvent plus exercer en cuisine par rapport à la nouvelle législation en vigueur, 10 restaurants sont actuellement concernés avec 15 agents.

Ces mesures entrent en vigueur lors des nouveaux appels d'offre.

La DGFIP reclasse les agents concernés dans leur département comme elle s'y est engagée.

**Solidaires Finances** a réclamé une fois de plus la liste des restaurants visés par ces mesures « Berkani ».

A la demande des fédérations syndicales qui s'inquiètent de la mise en place de PPCR et de l'indice plafond fixé à 466 pour percevoir la subvention interministérielle de 1,22€, M. ESTOURNET indique qu'il adressera un courrier à la DGAFP pour demander une augmentation de ce plafond.

**Solidaires Finances** a insisté sur l'amélioration des prestations de restauration visant en cela la qualité environnementale des denrées et la proximité des approvisionnements. Nous souhaitons que l'approche environnementale d'**ACRAF** puisse servir d'exemple pour tous les restaurants financiers et que chaque restaurant s'inscrive dans cette démarche.

Pour y parvenir, **Solidaires Finances** revendique une augmentation des subventions et de l'APSRC.

## Les coins repas

2052 coins repas ont été agréés au 31/12/2015 et représentent 23% des solutions de restauration.

M ESTOURNET rappelle que ne peuvent être agréés selon un cahier des charges du SG que les coins repas installés dans des postes isolés ou pour les agents des douanes ayant des aires professionnelles.

L'équipement des coins repas (mobilier, four micro ondes, cafetière, vaisselle, réfrigérateur...) est financé par les crédits d'action locale (CAL) depuis le 1er janvier 2015.

Les fédérations syndicales se sont opposées à ce financement par les CAL qui remet en cause l'utilisation des CAL.

**Les représentants des personnels doivent être très vigilants quant à l'utilisation des crédits dédiés aux coins repas, sachant qu'une intervention du SG est toujours possible à titre exceptionnel (création d'un coin repas par exemple).**

## Le titre restaurant

31 000 agents sur 4 000 sites isolés bénéficient du titre restaurant d'une valeur faciale de 6€.

Le titre restaurant représente une dépense pour le budget de l'action sociale de 34,7 M€ dont 17,35M€ de part patronale.

Le nombre de titres distribués est passé de 7 100 000 en 2009 à 5 900 000 en 2015.

Les titres sont utilisés de la manière suivante :

- ▶ 57% dans les grandes et moyennes surfaces,
- ▶ 18% pour la vente à emporter,
- ▶ 8% dans la restauration rapide,
- ▶ 17% dans la restauration traditionnelle.

Le titre restaurant dématérialisé doit être mis en place dès le mois de janvier 2017 avec le nouvel appel d'offre qui devrait être conclu durant l'été.

Quelques départements en bénéficieront début septembre pour une généralisation en janvier.

**Solidaires Finances** a une nouvelle fois dénoncé le fait que la part prélevée sur le salaire des agents retourne au budget général et non à l'action sociale. Pourquoi ne pas faire un fond de concours ?

## Des questions en attente de réponse

▶ **Clermont Ferrand** : il y a actuellement 3 restaurants de la DGFIP à Clermont Ferrand, à l'ENFIP, à l'ESI (services informatiques) et à Berthelot (direction).

La DGFIP envisage de regrouper ces 3 restaurants en faisant une cuisine centrale à l'ENFIP qui approvisionnerait les 2 autres restaurants.

**Solidaires Finances** a attiré l'attention sur le coût et donc la « rentabilité » d'une cuisine centrale, sur la qualité de la prestation, sur le coût des travaux de mise en conformité ...

Par ailleurs, les agents ne souhaitent pas le recours à une telle solution.

S.COURTIN a répondu qu'on en était qu'au stade de la réflexion, alors ...à suivre!

### ▶ Le restaurant financier et le RIA de VANNES

**Solidaires Finances** a fait état du courrier qu'elle a adressé à Mme BRAUN LEMAIRE et à la DGFIP sur la situation des agents des Finances de VANNES qui doivent rejoindre à terme une cité administrative excentrée et sans structure de restauration à proximité.

Notre délégation a insisté pour demander la création d'un RIA et fait observer que les agents ne doivent pas, lors d'un changement de localisation, subir des conditions de vie au travail dégradées.

Ce groupe de travail réclamé par **Solidaires Finances** a mis en avant des questions pour lesquelles toutes les réponses n'ont pas été apportées.

La restauration constitue budgétairement le premier poste de l'action sociale mais, néanmoins, elle est en danger.

Les petites structures de restauration sont dans le collimateur de la DGFIP qui cherche à les supprimer et le SG est très réticent sur l'attribution de titres restaurant.

Pour **Solidaires Finances**, qui a toujours défendu une restauration collective de qualité partout où cela est possible, il faut que les agents se réapproprient leur restauration, qu'ils prennent en charge et participent à la gestion des associations de restauration, qu'ils s'investissent dans la qualité et le prix des prestations.

Il en va de la pérennité de ces structures mais, au-delà, ce sont les conditions de vie au travail qui, par ce biais, doivent être préservées. C'est également la recherche d'un meilleur équilibre alimentaire et son impact sur la santé qui est en jeu. Et c'est encore la nécessité de favoriser la réactivation du lien social entre les agents au moment où les ministères et les directions s'emploient à le faire disparaître à coup de restructurations, réorganisations...

**L'action sociale n'est ni un luxe, ni un confort...  
C'est une absolue nécessité !**

